

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2019

Vote des comptes administratifs 2018

Le conseil municipal examine et approuve les comptes administratifs 2018 :

Budget général

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 264 892,27 €
- en recettes de fonctionnement à 493 912,62 €

ce qui laisse ressortir un excédent de 229 020,35 €

- en dépenses d'investissement à 333 436,04 €
- en recettes d'investissement à 196 303,18 €

ce qui laisse ressortir un déficit de 137 132,86 €, les restes à réaliser s'élevant à 110 210,74 € en dépenses et à 9 000,00 € en recettes.

Il convient d'ajouter les résultats constatés sur le budget annexe « assainissement » qui sera transféré à l'intercommunalité, qui s'élèvent à + 7 275,24 € en fonctionnement et – 9 400,22 € en investissement.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 45 322,34 € et un résultat de fonctionnement excédentaire de 99 162,73 € sur le budget 2019
- décide d'affecter la somme de 137 132,86 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement.

Budget assainissement

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 29 922,73 €
- en recettes de fonctionnement à 37 197,97 €

ce qui laisse ressortir un excédent de 7 275,24 €

- en dépenses d'investissement à 80 585,85 €
- en recettes d'investissement à 71 185,63 €

ce qui laisse ressortir un déficit de 9 400,22 €.

Approbation des comptes de gestion 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2018 (budget général et budget annexe « assainissement ») fournis par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote des budgets primitifs 2019

Budget général

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 492 542,73 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 188 707,65 €, les dépenses imprévues à 17 510,73 €. Les charges financières sont de 1 724,35 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 233 340,51 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 110 210,74 € en dépenses et à 9 000,00 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 42 000 €
- taxe d'aménagement : 5 000 €
- subventions pour la construction d'un espace multifonctions : 400 000 €
- subvention pour les travaux d'accessibilité des toilettes publiques et école : 9 000 €
- subvention pour la plantation d'une haie : 1 500 €.

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 15 310 €
- frais de numérisation du PLU : 4 388 €
- plantation d'une haie : 4 000 €
- réfection mur parc mairie : 3 000 €
- volets roulants et rebords fenêtres école : 17 700 € €
- vases columbarium : 3 000 €
- réfection salle de bains des logements : 5 000 €
- 4 poteaux incendie : 7 750 €
- éclairage mairie + cimetière : 3 750 €
- défibrillateur terrain de sports : 3 000 €
- matériel incendie : 3 000 €
- matériel atelier communal : 2 000 €
- matériel de bureau : 1 000 €
- autre matériel : 600 €
- centrale commande cloches église + 2 moteurs de volée : 5 950 €
- peinture église : 16 000 €
- espace multifonctions : 1 060 000 €
- achat de 4 parcelles de bois : 2 000 €
- achat de 2 emplacements réservés du PLU (Les Brouilles et Chérinal) : 30 000 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Cré'Anim : 260 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 200 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 450 €.

Le maire précise que l'annuité annuelle moyenne (capital + intérêts) de ces dernières années s'élevait à 45 000€. L'emprunt contracté pour la construction de deux logements arrive à son terme cette année, il ne reste que l'emprunt ayant servi à financer la réfection du toit de l'église. L'annuité des emprunts toit de l'église et espace multifonctions sera moins élevée que la moyenne citée ci-dessus. Il ressort donc que le financement de la construction de l'espace ne nécessitera pas d'augmentation de la fiscalité. Il sera financé pour un tiers par l'emprunt, un tiers par des subventions et un tiers par autofinancement réparti sur 5 budgets.

Suite à la décision prise en séance du 6 novembre 2018 d'acheter deux terrains correspondant à des emplacements réservés au PLU et aux délégations données au maire, le conseil municipal est informé de l'aboutissement des négociations et accepte les transactions pour :

- la parcelle cadastrée section ZA n°61p, d'une superficie d'environ 3 800 m2, sise chemin des Brouilles, pour un montant de 22 000 € + frais de notaire aux consorts JANAUDY
- la parcelle cadastrée section AA n°157, d'une superficie de 28 m2, sise au croisement de la route de Polliat et du chemin de Chérinal, pour un montant de 200 € + frais de notaire à Mr et Mme Jean-Pierre FERTHET.

Avis sur le projet éolien sur la commune de Confrançon

Le maire rappelle le projet de création d'un parc éolien par la SARL CHAMPS HELICONIA sur la commune de CONFRANCON. Chaque élu a été destinataire du lien lui permettant d'accéder aux pièces du dossier soumis à enquête publique.

Après vote à bulletins secrets, le conseil municipal se prononce par 5 avis favorables, 8 avis défavorables et 2 absentions.

Compte-rendu de la réunion de travail avec le colonel directeur du SDIS

Il ressort de cette réunion qui regroupait les maires et sapeurs-pompiers des 3 communes, un souhait de maintenir le bénévolat. Un corps unique devrait être créé à POLLIAT. Des groupes de travail seront constitués afin de mener à bien ce dossier.